

## FPC

L'IPR EPS vient d'envoyer une nouvelle enquête dans les établissements demandant aux enseignants de choisir quatre APSA en les numérotant de 1 à 4 afin de lui permettre d'affiner les convocations à public désigné. Le SNEP-FSU porte à votre connaissance son point de vue.

Nous tenons à rappeler que la FPC EPS a été grandement mise en difficulté à cause de la destruction des bassins de formation coordonnés par les collègues. Ces collègues, animateurs de bassin FPC, mettaient de la vie en FPC avec l'ensemble des collègues de bassin. Aucun logiciel ne peut remplacer les échanges professionnels humains.

Nous pouvons noter « le retour » de nos IPR aux APSA car l'enquête est basée sur le choix dans une liste de celles-ci. On peut y lire l'influence du SNEP-FSU et de toute la profession contre la volonté institutionnelle de « désportiviser » le cœur de l'EPS par des formations à caractère transversal (santé...). Le SNEP ne conteste pas l'existence même des formations à caractère « transversal mais leur développement ne doit en aucun cas s'effectuer au détriment des formations par APSA.

Cependant, un certain nombre d'inconnues demeure. Nous ignorons quelle est la part des stages APSA dans le PAF / formations transversales (socle commun...). Néanmoins, nous avons pu constater dès la fin de mois de juin que le nombre de formations APSA ouvertes dans le cadre du PAF avait considérablement diminué. Cela constitue indubitablement, en plus de la période d'inscription très courte, une raison majeure de la chute des candidatures.

Monsieur le Recteur, dans le cadre des travaux du CTPA, nous a communiqué les données relatives à la FPC EPS. Ainsi, les stages dits de « perfectionnement individuel » ont diminués d'environ 40% alors que les stages à public désigné ont augmenté de près de 80%. Cependant, le nombre total de journées stagiaires diminue depuis 2009. Manifestement, les enseignants d'EPS ont besoin d'une autre offre de formation. La vente du socle commun se passe plutôt mal.

La forme de stages « à public désigné » pose problème quant au contenu des stages. L'institution prive notre profession d'un débat sur les questions relevant de « ce qui s'enseigne en EPS » et impose des formations « prescriptives ». De nombreux collègues ont refusé de se rendre à des stages « à public désigné ».

Nous pensons que le progrès se situe dans un retour et développement nouveau des structures de proximité dans lesquelles les équipes d'EPS peuvent faire valoir et obtenir des stages professionnels correspondant aux besoins de leurs élèves dans les conditions qui sont les leurs.

En plus des contenus, la disparition des stages dits de bassin a multiplié les stages « longue distance ». Il arrive même que des collègues louent des chambres d'hôtel pour les deux jours de stage !

La forme d'enquête proposée questionne quant à son exploitation.

Les collègues qui ne répondront pas à l'enquête, seront-ils tout de même convoqués ?

Les collègues ayant fait la demande pour d'autres stages, seront-ils convoqués à l'ensemble des formations ?

Y aura-t-il une hiérarchisation des stages, ceux à public désigné prévaudront-ils ?

Quels collègues sont retenus en tant que publics désignés sur quels critères ( âge, sexe, éloignement, type établissement etc) ?

Les chefs d'établissement, se poseront-ils en censeurs en choisissant à la place des collègues et, donc, en refusant les autorisations d'absence pour certains stages et en privilégiant d'autres ?

Cela constituerait de leur part une ingérence dans le domaine pédagogique en EPS et nous appelons les collègues à maintenir les rapports de forces dans les établissements en exigeant que les collègues choisissent leurs stages.

Sur quels critères les IPR choisiront ceux qui seront convoqués ? Qui sera « éliminé » ?